

COMPTE-RENDU DU CA du 24 janvier 2019

Participants :

AUDAS	Carine
BARBIERI	Jérôme
BOURDEAUX	Sylvie
BREVIA	Nathalie
CAHUZAC	Régine
CHRISTOPHE	Hervé
COMMERCON	Anne
DEFRANCE	Emmanuel
HAUTSON	Madeleine
RAYMOND	Jean-Baptiste, animateur Jeunesse, porte-paroles du personnel
SIBILEAU	Louise, animatrice Jeunesse
TRAVEAUX	Marie-Anne
VANBORRE	Véronique

Excusés :

HOUDANT	Julie, pouvoir à Jérôme BARBIERI
LOCHIS	Stéphanie, pouvoir à Hervé CHRISTOPHE

1 Validation du CA du 30 octobre 2018

Une modification à apporter : préciser que la convention Ville/MJC/CCAS est « tripartite »

Compte-rendu adopté à l'unanimité

2 Présentation du projet éducatif et pédagogique par Louise et Jean-Baptiste.

Jean-Baptiste expose le projet éducatif avec ses enjeux et ses valeurs, puis le projet pédagogique décliné en 8 actions. 2 actions particulières seront présentées:

- Les Passerelles pour les 11-13 ans
- Les jeunes adultes

Un dispositif d'évaluation suivra. Une suggestion d'E. Defrance : un projet à plus long terme et collectif avec des jeunes qui ont tout un passé à la MJC. Leur investissement dans cette structure sociale pourrait être valorisé dans un CV : suggestion de J. Barbieri.

Dans la liste des partenaires (§ 6), il faudra rajouter la Communauté d'Agglo du Pays Voironnais.

Autre projet : la confédération des MJC a reçu un agrément pour offrir un service civique à des jeunes. Une réflexion est engagée à ce sujet.

Validation du projet éducatif et pédagogique à l'unanimité.

3 Présentation du « probable » financier 2018 pour l'expert.

Les grandes tendances :

- Politique de maîtrise des coûts qui a fonctionnée mais un investissement humain et un effort collectif très contraignant et stressant.
- Les actions lancées en 2017/18 se sont concrétisées.
- L'activité s'est développée de manière conséquente.
- Des produits exceptionnels conséquents (prestations CAF, remboursement formation etc.)

Enfance : les charges prévues sont maîtrisées, une hausse dans les activités par le retour à 4 jours qui a permis une plus grande fréquentation pendant les vacances. Un CEE extérieur a été recruté sur la période de février et avril (via MJC de Voreppe).

Jeunesse : baisse de charges de 5000€, hausse des activités, contrat emploi/compétence concrétisé pour Louise sur ½ année.

Culture : des charges en baisse, mais de la frustration par rapport aux projets souhaités et aux missions culturelles confiées par la ville à la MJC, car le choix était toujours dicté par l'aspect financier.

Secteur général : baisse des charges, augmentation des adhésions (impact des cotisations plus élevées pour les extérieurs)

Conclusion : baisse des charges de 9000€, hausse des produits + de 40 000 €

3 Perspectives et prévisionnel 2019

- Des budgets en cohérence avec les besoins des secteurs et les missions confiées à la MJC.
- Impact « formation » conséquent
- Impact sur provisions pour congés payés
- Objectif de maintien de l'activité 2018
- Principe de gestion raisonnée et maîtrisée des coûts maintenue
- Moins de reprise de fonds dédiés (sauf culturel)
- Des charges RH en hausse
- Des résultats équilibrés avec les produits exceptionnels
- Avoir une vision claire du budget sur un trimestre par ex. pour plus de sérénité en mettant en place un contrôle de gestion (possible à présent via les procédure comptable et méthodologie de travail qui ont été mise en place entre 2017 et 2018), poursuivre comme en 2018 une réflexion par secteur avec arbitrage dans un cadre plus rassurant et éviter la navigation à vue !

4 Questions diverses

- Inauguration des locaux et signature de la convention : 9 février à 11h. La mémoire de Mado Zanus sera honorée par la pose d'une plaque à son nom dans le hall. Les invitations se feront par mails et cartons (voir M. Zanus pour les invités)
- Problème de la salle d'activité de la Ribambelle évoqué par Régine Cahuzac : une visite de la PMI a relevé un nombre trop importants d'enfants pour les séances de motricité. Il faut trouver une autre salle sous peine de la suppression par la MPI de 10 places en crèche ! Régine devra négocier avec l'AIPE car ce sont des activités extérieures dans le cadre du RAM. La MJC est sollicitée pour étudier les faisabilités par rapport aux salles qu'elle occupe et dont elle gère l'occupation.